

## Bulletin d'affiliation à l'O.C.C.E. 64 – Année scolaire 2016/2017

**NOM et ADRESSE DE LA COOPERATIVE ou DU FOYER COOPERATIF :**

**Tél :** ..... **E-mail :** .....

**Nombre de classes dans l'école :** .....

**Nombre d'enseignants :** ..... **Nombre d'enfants :** .....

**RNE de l'école :** ..... **Circonscription :** .....

**NOM DU (DES) MANDATAIRE(S) ADULTE(S) : (2 personnes au maximum)**

**Nom(s) et prénom(s) du/des mandataires en 2015/2016 :**

.....  
.....

**Nom(s), prénom(s) et adresses mail du/des mandataires en 2016/2017 :**

.....  
.....

**Domiciliation du compte :** Précisez le lieu d'ouverture (CCP ou banque) **et joindre un RIB**

.....

Dans le cas d'un changement, l'OCCE 64 vous fera parvenir les documents nécessaires.  
**Vous ne devez en aucun cas effectuer cette démarche auprès de votre agence bancaire ou postale sans obtenir l'aval du mandataire départemental.**

### **ASSURANCE**

Vous bénéficiez du contrat MAE MAIF obligatoire pour tous les enfants et les enseignants de la coopérative. La cotisation est à régler en même temps que l'adhésion OCCE mais avec un chèque différent (voir la feuille « Assurance »).

### **A REGLER OBLIGATOIREMENT :**

Cotisations : enseignants + enfants      2,00 € x ..... = .....

Participation obligatoire « Frais d'affranchissement » :      4,00 €

**SOUS TOTAL :** .....€

### **FACULTATIF :**

Abonnement « A&E » / Coopés      5,50 € x ..... = .....

Cahier(s) de comptabilité      4,50 € x ..... = .....

Carte(s) de membre(s) bienfaiteur(s)      4,50 € x ..... = .....

**TOTAL** .....€

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES

**1 - Subventions** : l'Association Départementale est tenue de faire la sommation de toutes les subventions que les coopératives perçoivent (Loi Sapin)

Votre coopérative perçoit-elle des subventions ?            OUI            NON

Si oui, précisez-en l'origine et le montant :

**2 - Que peut gérer une coopérative ?** - Rappel – Extrait de liaison – Infos OCCE n° 106

« A l'exception des subventions pour petites fournitures, il ne saurait être accepté que les fonds destinés aux achats de matériel et de livres, cahiers et appareils didactiques, produits d'entretien, etc. et à fortiori, avances sur rémunérations d'agents de services municipaux, cantines municipales, téléphone ou autres charges de la commune soient pris en compte par la coopérative ou par vous-même ou par l'école sous quelque forme que ce soit... En aucun cas, la coopérative ne peut gérer les dépenses ordinaires de fonctionnement de l'école (achat de fournitures telles que, par exemple, les livres et les cahiers).

**3 – Engagements du/des mandataire(s) :**

Le(s) mandataire(s) dûment désigné(s) par l'Association Départementale de l'OCCE 64 ne peut/peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif précité(e) pour effectuer un emprunt, un « leasing », signer un quelconque contrat, émettre un chèque sans provision ou posséder une carte bancaire ou de crédit qui lui/leur permettrait de faire des règlements de façon différée ou lui/leur donnant droit à quelconque réduction sur les achats.

De plus, la coopérative ou le foyer coopératif n'étant pas statutairement considéré(e) comme entité juridique (seule l'Association Départementale a cette reconnaissance légale), elle/il ne peut posséder un compte épargne.

**4 – INSCRIPTION AUX PROJETS :**

<b>Projets Départementaux</b> (voir tableau dans le bulletin de rentrée et les fiches descriptives correspondantes)	Créalbum	OUI	NON
	Coopécrit	OUI	NON
	Rallye Lecture	OUI	NON
	Classes Chantantes	OUI	NON
	Défis mathématiques	OUI	NON
	Théâ-Lire	OUI	NON
	Cooparachute	OUI	NON
<b>Projets Nationaux</b> (voir les affiches couleurs de la fédération OCCE)	Étamine	OUI	NON
	Jardinons à l'école	OUI	NON
	Lire et écrire des images	OUI	NON
	Les droits de l'enfant	OUI	NON
	Théa	OUI	NON
	Semaine de la coopération	OUI	NON
	École en poésie	OUI	NON

Classe(s) concernée(s) par le(s) projet(s), nom enseignant et  
Nombre d'élèves :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à .....

Le .....

**Signature**

